

L'Université de Toulon recherche une administratrice afin de compléter son conseil d'administration

Le conseil d'administration comporte des collèges de représentants des personnels, un collège de représentants des usagers ainsi qu'un collège des personnalités extérieures.

Ce collège des personnalités extérieures comprend, outre quatre représentants issus du CNRS, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, **quatre personnalités désignées après un appel public à candidatures**.

Au moins une de ces quatre personnalités extérieures doit avoir la qualité d'ancien diplômé de l'université de Toulon. Dans sa composition actuelle, ce collège comprend déjà une personnalité ayant cette qualité, néanmoins, les **candidatures de personnes diplômées de l'Université de Toulon** seront étudiées avec la plus grande attention.

Le code de l'éducation prévoit que ce collège assure dans sa globalité la parité entre les femmes et les hommes.

Le siège d'une administratrice sera vacant **à compter du 1^{er} septembre 2021**. **L'université recherche donc une administratrice représentant un établissement d'enseignement secondaire**.

Cette personnalité exercera pour la durée du mandat restant à compter, soit **jusqu'au 1^{er} avril 2023**.

L'université de Toulon cherche une personne prête à **encourager son développement**, souhaitant s'investir dans les projets **d'une université ancrée dans son territoire** et reconnue pour la **qualité de son enseignement et de sa recherche pluridisciplinaires**.

Les membres du collège des personnalités extérieures des conseils de l'université ne doivent exercer aucune activité d'enseignement ou de recherche de caractère universitaire.

Pièces à fournir : curriculum vitae + déclaration de candidature signée + pièce attestant la qualité au titre de laquelle la candidate ou le candidat se présente.

Date limite de réception des candidatures : jeudi 16 septembre 2021 à minuit.

L'ensemble des pièces doit être adressé par courriel : secretariat-ca@univ-tln.fr